



Le mardi 29 juin 2021, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 22 juin 2021 et sous la Présidence de M. Gil AVEROUS, Président, a délibéré.

Présents (44) : M. Gil AVEROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Frédérique GERBAUD, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Jean TORTOSA, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Olivier VIGNAU, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic REAU, Mme Brigitte VOITIER, Monsieur Henri LORY.

La délibération affichée

le : 05 JUIL. 2021

et transmise à la Préfecture

le : 06 JUIL. 2021

est exécutoire

le : 06 JUIL. 2021

Excusé(s) (9) : Mme Christelle PALLEAU. M. Roland VRILLON ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, Mme Imane JBARA-SOUNNI ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, Mme Nahima KHORCHID ayant donné procuration à M. Michel GEORJON, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Sabine DESMAISON ayant donné procuration à M. Didier BARACHET, M. Michel LENGLET ayant donné procuration à M. Christian BARON, M. Noël BLIN ayant donné procuration à Mme Brigitte VOITIER.

52 : Droit de préemption urbain : secteur cœur de ville - OPAC de l'Indre

Au regard du nouveau du PLUi approuvé le 13 février 2020, le Conseil communautaire de Châteauroux Métropole a mis à jour, par délibération en date du 25 juin 2020, la délégation du droit de préemption urbain aux communes instaurée le 25 juin 2015 sur les zones U et AU.

Au travers de la délibération du 25 juin 2020, le conseil communautaire de Châteauroux Métropole a également délégué le Droit de Préemption Urbain à l'OPAC de l'Indre au sein de trois périmètres définis sur Châteauroux (secteur de la Pièce du Foiseau) et Déols (Cœur de ville et Le Pressoir).

Cet organisme souhaite également réaliser une opération d'aménagement en cœur de ville de Châteauroux sur le périmètre situé entre la rue de la Gare, la rue de la Poste, la rue Ledru Rollin et la rue du Conseil. Il sollicite pour cela la délégation du Droit de Préemption Urbain.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de permettre à l'OPAC de poursuivre la réalisation de son programme d'habitat.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de retirer le droit de préemption urbain délégué à la Ville de Châteauroux au sein du périmètre défini sur le plan annexé,
- de déléguer ce droit à l'OPAC de l'Indre au sein du même périmètre défini.

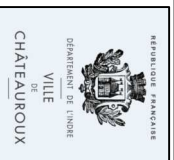
Suite à une discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à la majorité des votes exprimés (2 contre, 1 abstention(s)) (1 ne prennent pas part au vote).

A Châteauroux, le 01 juillet 2021



Le Président,

Gil Avérous



Hôtel de ville - CS 80509
 36012 Châteauroux cedex
 Tél. : 02.54.08.33.00
 www.chateauroux-metropole.fr

COMMUNE DE CHATEAURoux

QUARTIER DE LA GARE

PERIMETRE DROIT DE PREEMPTION URBAIN
 AMENAGEMENT COEUR DE VILLE - GARE

Format :	A3	Date de création :	03-06-2021
Echelle :	Sans	Indice :	0
Modifications :		Modifié le :	
03-06-2021 Ind 0 : Création du plan.			

Périmètre du quartier (env. 34 500 m²)

PLAN N°
100